Votre cadre de vie
LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le contexte national d'augmentation du prix des fluides, chacun a déjà dû modifier ses habitudes de consommation en matière d'énergie. La ville le devait elle aussi ; c'est pourquoi un plan de sobriété énergétique a été mis en œuvre.
Celui-ci a un double objectif : il permet à la fois de maîtriser les dépenses en matière de fluides et de diminuer l'empreinte carbone.

Un plan d'actions décliné en plusieurs axes :



En optimisant l'utilisation des salles communales
Les salles Anne de Melun et Gabriel Boussard, plus énergivores ou moins utilisées que les autres, sont fermées à la location pendant les mois d'hiver. La salle du cinéma-théâtre sera fermée, de

façon partielle, aux périodes les plus froides, soit, l'équivalent de 30 jours de fermeture, non-consécutifs. La grande salle des Halles reste ouverte à la location, le chauffage sera, à compter du 1er janvier 2024, à la charge de l'utilisateur.

En réglant le chauffage au plus près des besoins.
La ville souhaite adapter la température des salles en fonction de leurs usages. Elle a donc baissé les températures à 19°C dans les locaux (écoles, bureaux, médiathèque), à 14°C dans les gymnases et à 16°C pour les activités douces (gym, danse…).

En déployant des régulateurs thermiques
Pour contrôler les températures du chauffage dans les bâtiments, des régulateurs thermiques sont en cours d'installation sur les équipements. Une première phase a été réalisée. Elle concerne les salles des Tisserands, des Plantagenêts et Marc Leclerc. Le dispositif se poursuit.

L'éclairage public de la ville représente en moyenne 21 % de sa consommation annuelle en électricité *(année de référence : 2022)*. Il est primordial d'en réduire ce pourcentage. Pour cela, il faut transformer et changer les modes de vie et d'usage.
Deux phases ont déjà été lancées. Une troisième est en cours. Il s'agit de remplacer, de manière progressive, les tubes fluorescents dans les bâtiments publics par des éclairages LED.

1-Depuis juin 2023, les rues de la ville (hors centre-ville) ne sont plus éclairées la nuit.
Cette extinction totale a lieu, chaque année, en période estivale (du 15 mai au 15 août). En plus de représenter un gain financier pour la commune ce dispositif a pour objectif de favoriser la biodiversité.
En effet, la lumière artificielle provenant des lampadaires, vitrines, maisons… constitue des nuisances pour les espèces nocturnes. Cette pollution lumineuse affecte de nombreux aspects de leur vie tels que la migration, la reproduction, l'orientation…
Le saviez-vous ? Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville a décidé d'intégrer dans sa réflexion globale d'éclairage « La Trame noir », un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaines obscurité *(voir magazine 190 – Encadré page 9).*

2- Depuis le 1er mars 2024, les secteurs de la ville sont éclairés en fonction des besoins réels et des usages.
Cette seconde phase concerne la mise en place d'un éclairage spécifique, par secteur, dans la ville. Elle a été déterminée en fonction des usages (heures de pointe, sorties des écoles…). Cette phase expérimentale fera l'objet d'une évaluation.

Consultez le plan de votre quartier, ses horaires d'allumage et d'extinction :

> Centre ville : cliquez ici *(deux périodes différentes-2 pages)*
> Gée : cliquez ici
> Secteur Hauts-Champs/Airaults : cliquez ici
> Secteur Tannerie / Moulin / Charles de Gaulle : cliquez ici
> Secteur Billouard / Petites Mares : cliquez ici

3-Modernisation des systèmes d'éclairage dans et autour des bâtiments publics.
En juin 2023, l'éclairage public autour des Halles a été modifié. Hors d'usage pour la plupart, les anciens projecteurs ont laissé place à un éclairage LED, des diodes plus performantes et moins » énergivores « . Cette nouvelle installation allie confort visuel, meilleure gestion des flux lumineux, sécurisation des rues adjacentes et mise en valeur du patrimoine.
Les tubes fluorescents dans les bâtiments publics sont remplacés, de manière progressive, par des éclairages LED. Cette démarche prendra plusieurs années.

En période de froid, les dépenses liées à la location des salles communales ne sont pas les mêmes pour la collectivité. Depuis le 1er janvier 2024, la ligne " facture chauffage " a été ajustée aux consommations réelles pendant la période hivernale du 16 octobre au 30 avril.
Ce forfait concerne également les associations. Le rez-de-chaussée des Halles pourra être loué sans chauffage en période hivernale.

Les tarifs sont mis à jour, chaque année, lors d'une délibération en conseil municipal : cliquez ici.

La ville dispose de 40 armoires électriques. Chacune d'entre elles gère, en fonction de son emplacement, un secteur d'éclairage public défini dans la ville.
En 2023, des horloges connectées ont été installées dans les armoires *(explications en page 9 du magazine 190).* Ce nouvel équipement permet au Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) de piloter, à distance, l'allumage ou l'extinction de l'éclairage en quasi-instantané et sans coût. Avant, lorsque la collectivité souhaitait modifier le temps d'éclairage, elle devait en faire la demande au (Siéml) qui se déplaçait pour effectuer une intervention sur site.

Ce dispositif assurera pour la commune, une meilleure maîtrise de ses consommations et une réduction des frais de déplacement du Siéml qui interviendra sur site uniquement pour des travaux de réparation ou d'entretien.

La supervision des données sera gérée, dans un premier temps par le Siéml et pourra être, plus tard, gérée directement par les communes.

Présentation d'un audit énergétique des salles
La collectivité a pour objectif raisonnable de baisser ses consommations. En 2023, le gaz a augmenté de 300% et l'électricité de 50% *(moyenne)*.
Pour vous aider à mieux comprendre l'impact financier des salles communales, une campagne d'affichage a été installée dans les bâtiments les plus fréquentés (salle omnisports, salle des Plantagenêts, cinéma-théâtre…). Vous y retrouverez de nombreuses informations, comme la fiche de présentation du bâtiment, sa classe énergétique, sa consommation annuelle avec code couleur *(bleu : électricité – jaune : gaz)*.
L'audit est également consultable via ce lien : cliquez ici *(mis à jour au 14 mai 2024).*
L'audit énergétique a été réalisé par le Conseiller en énergies partagées du Siéml, sur une base de calcul des données de l'année 2022.

Les bons gestes à suivre
Chacun d'entre vous peut aider la commune à mener à bien ses objectifs. Au quotidien, des gestes simples peuvent permettre de limiter la consommation et donc de réduire les dépenses énergétiques. Il suffit parfois de changer un peu ses habitudes.
Nous devons tous nous mobiliser !

Usagers des salles : Attention, nous vous rappelons qu'il est interdit de toucher aux réglages prédéfinis des températures sur les systèmes de chauffage *(chaudière, radiateur…).*
En cas de problème ou de dysfonctionnement, contacter la mairie au 02 41 79 74 60 ou à le signaler via ce lien.


NE TOUCHEZ PAS
AUX RÉGLAGES PRÉDÉFINIS DES TEMPÉRATURES SUR LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE.
ADOPTONS LES ÉCOGESTES À BEAUFORT-EN-ANJOU !


QUAND VOUS QUITTEZ LA SALLE
VÉRIFIEZ QUE LES LUMIÈRES SOIENT BIEN ÉTEINTES
ADOPTONS LES ÉCOGESTES À BEAUFORT-EN-ANJOU !


QUAND VOUS QUITTEZ LA SALLE
ASSUREZ-VOUS DE BIEN REFERMER LES PORTES
ADOPTONS LES ÉCOGESTES À BEAUFORT-EN-ANJOU !


QUAND VOUS VOUS LAVEZ LES MAINS
NE LAISSEZ PAS COULER L'EAU DU ROBINET
ADOPTONS LES ÉCOGESTES À BEAUFORT-EN-ANJOU !